

Adopté par le Conseil d'administration :	5 août 2012
Date de révision :	30 juillet 2015
Date de révision :	31 juillet 2016



RANDGOLD RESOURCES LIMITED

Politique de la biodiversité

Randgold reconnaît le fait que, sans la direction appropriée, nos activités sont susceptibles d'avoir une incidence négative sur la biodiversité et sur les écosystèmes. Donc, nous nous engageons, de façon proactive, à protéger et à gérer notre impact sur la biodiversité au sein des écosystèmes dont nous sommes gardiens. Dans le cadre de notre politique nous nous engageons à :

- Respecter à toute la législation du pays d'accueil et à contribuer à la planification de la biodiversité nationale et régionale.
- Ne pas faire des explorations ni mener des activités minières au sein des Sites du patrimoine mondial.
- Établir un niveau de référence de la biodiversité pour tout projet nouveau (greenfield)
- Considérer toujours les impacts écologiques et les possibilités pour l'amélioration écologique pour tout projet nouveau ou pour tout agrandissement.
- Organiser des évaluations régulières de la biodiversité à toute mine opérationnelle.
- Développer les Plans d'action pour la biodiversité (BAP) pour toutes nos opérations.
- Établir et inclure les objectifs de biodiversité dans tout programme d'assainissement.
- Engager les communautés touchées par le projet dans l'évaluation et l'appréciation de la valeur de la biodiversité.
- Travailler en partenariat avec les groupes environnementaux et les autorités locales, pour partager les connaissances et les ressources.
- Ne pas être responsable de toute disparition d'espèces.
- Garantir un gain global positif de biodiversité sur tout environnement écosensible sur lequel il est possible que nous aurions une incidence.
- Rendre compte des performances de la biodiversité par moyen de notre Rapport annuel de durabilité.
- Réviser cette politique de façon régulière afin de garantir qu'elle reste appropriée.